



Nouasser le, 07/05/2025

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES DE PRIX OUVERT DESTINE A LA CONSOMMATION LOCALE

AVIS N° 3012025000008

L'Ordonnateur PI des douanes et impôts indirects à Nouasser, porte à la connaissance du public que dans le cadre des ventes par appel d'offres de prix ouvert destiné à la consommation locale, il recevra jusqu'au **22/05/2025 à 15h30**, les offres de prix concernant les lots des marchandises détaillées ci-après:

LOT N°	DESIGANTION	PROVENANCE	CAUTION
30120250000012	129 GSM DIVERS MARQUES + 165 AIRPODS+ ACC	DIVERS	50.000.00
30120250000014			
30120250000015			
30120250000016			
30120250000017			
30120250000018			
30120250000019			
30120250000020			
30120250000021			
30120250000022			
30120250000023			
30120250000024			

L'ouverture des plis aura lieu le **26/05/2024 à 11 heures** au siège de l'Ordonnancement du MPCMGMSAD.

Conditions de la vente:

- Les offres sont faites sous plis fermés et doivent comprendre deux plis fermés distincts :
 - **Le premier pli** : comportant la caution (cf. Annexe 15) avec une attestation fiscale délivrée par le Direction Générale des Impôts, photocopie de la carte nationale d'identité ou de toute autre pièce officielle, avec référence à l'appel d'offres ouvert et le lot concerné (La mention "cautionnement " doit être transcrite sur le dos du pli) ; le cautionnement de chaque lot étant fixé dans le tableau ci-dessus ;
 - **Le second pli** contenant la soumission engagement irrévocable d'achat et l'offre de prix avec les mêmes références que dessus et la mention soumission engagement ;
- Les offres comprenant ces deux plis fermés seront soit : Envoyées par courrier postal à l'ordonnateur liquidateur des douanes (Direction Provinciale des douanes à Nouasser) comportant référence à l'appel

- L'ouverture des plis aura lieu en commission conformément à la réglementation en vigueur le **26/05/2025 à 11 heures** au siège de l'ordonnancement MPCMGMSAD ;
- Les offres ne comportant pas le cautionnement seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes et Il sera dressé un procès-verbal des résultats de l'ouverture des plis et chaque lot sera adjugé au plus offrant si le prix proposé est jugé satisfaisant pour l'Administration;
- Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs soumissionnaires à la fois, ces derniers seront convoqués par la même commission au lieu, date, et heure qu'elle aura fixés pour une enchère restreinte à organiser aux conditions fixées pour les appels d'offres restreints (offres écrites), et la vente finale sera consentie au soumissionnaire le plus offrant retenu par l'Administration ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjugées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
- Les intéressés peuvent visiter les marchandises à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes - Les intéressés peuvent visiter les lots à céder du **08/05/2025** au **22/5/2025** au magasin sis à Nouasser **avant 15h00**;
- L'enlèvement est effectué à la charge de l'acquéreur;
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers ;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des lots sus- cités doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition des services compétents ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai **de huit (8) jours** à compter de la date de l'adjudication ;
- « Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17/03/2023 ;
- Le consentement des participants à l'égard du traitement précité sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint. N.B : Les lots adjugés bénéficieront seulement de 5 jours de franchise au titre des frais de magasinage.

L'ordonnateur PI chargé du Manifeste, de la Prise en charge des Marchandises et de la Gestion des Marchandises Saisies ou Abandonnées en Douane

MOUNSSIF MUSTAPHA



